



COMMUNIQUE DE PRESSE 12-10-2011

Invité par la presse à réagir aux propos de Monseigneur Léonard relatifs à la fonction de directeur d'école dans l'enseignement catholique, le SeGEC, Secrétariat général de l'enseignement catholique souhaite apporter les éléments suivants :

-Ces propos nous semblent difficilement compatibles avec le droit du travail. Il ne peut y avoir de discrimination à l'embauche.

-Les éléments de la vie privée n'interviennent pas dans le processus de désignation d'un directeur. Les directeurs d'écoles de l'enseignement catholique sont engagés par leur pouvoir organisateur (asbl). Ce pouvoir organisateur les désigne sur base de deux critères : la compétence et l'adhésion au projet de l'enseignement catholique. Les éléments de vie privée invoqués par l'archévêque ne rentrent donc nullement en ligne de compte.

Service Communication – SeGEC

Conrad van de Werve 0477/ 877 444
Tél: 00 32 (0)2 / 256 70 30 - Fax: 00 32 (0)2 / 256 70 03